

---

# États financiers de La Fondation canadienne du rein

31 décembre 2021

---

---

Rapport de l'auditeur indépendant .....	1-2
État des résultats .....	3
État de l'évolution des soldes de fonds .....	4
État de la situation financière.....	5
État des flux de trésorerie .....	6
Notes complémentaires.....	7-17

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de  
La Fondation canadienne du rein

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Fondation canadienne du rein (la « Fondation du rein »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation du rein au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation du rein conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation du rein à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation du rein ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation du rein.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation du rein.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation du rein à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation du rein à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.<sup>1</sup>*

Le 12 mai 2022

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A125888

## La Fondation canadienne du rein

### État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	Notes	2021	2020
		\$	\$
<b>Revenus</b>			
Contributions		<b>21 499 334</b>	21 481 675
Legs		<b>4 291 553</b>	1 837 237
Don du surplus de The Canadian Kidney Trustee Corporation	13	<b>773 699</b>	187 952
Revenus de placement alloués aux opérations	5 et 6	<b>842 241</b>	672 938
		<b>27 406 827</b>	24 179 802
Coût des campagnes de financement		<b>9 148 174</b>	8 309 420
Revenus nets		<b>18 258 653</b>	15 870 382
<b>Dépenses</b>			
Mission			
Recherche		<b>3 775 639</b>	2 602 077
Programmes et services incluant le don d'organes		<b>4 919 073</b>	4 783 572
Relations gouvernementales et communautaires		<b>1 978 623</b>	2 081 949
Développement des bénévoles et de la Fondation		<b>549 320</b>	464 413
		<b>11 222 655</b>	9 932 011
Gestion et administration		<b>3 560 434</b>	2 860 423
		<b>14 783 089</b>	12 792 434
Excédent des revenus sur les dépenses avant l'élément suivant		<b>3 475 564</b>	3 077 948
Revenus (pertes) de placement non alloués aux opérations	5 et 6	<b>914 814</b>	(587 435)
<b>Excédent des revenus sur les dépenses</b>		<b>4 390 378</b>	2 490 513

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**La Fondation canadienne du rein**  
**État de l'évolution des soldes de fonds**  
 Exercice terminé le 31 décembre 2021

	Non grevés d'affectations	Investis en immobilisations	Affectés d'origine interne (note 9)	Affectés en dotation d'origine externe (note 8)	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Soldes de fonds au 31 décembre 2019	4 058 063	514 137	9 484 797	4 774 758	18 831 755
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses excluant les revenus de placement non alloués aux opérations	3 917 701	(88 107)	(751 646)	—	3 077 948
Pertes de placement non allouées aux opérations	—	—	(587 435)	—	(587 435)
Dotations	—	—	—	17 473	17 473
Revenus de placement réinvestis	—	—	—	11 801	11 801
Transferts interfonds	(4 603 891)	70 217	4 533 674	—	—
Soldes de fonds au 31 décembre 2020	3 371 873	496 247	12 679 390	4 804 032	21 351 542
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses excluant les revenus de placement non alloués aux opérations	<b>3 590 293</b>	<b>(89 381)</b>	<b>(25 348)</b>	—	<b>3 475 564</b>
Revenus de placement non alloués aux opérations	—	—	<b>914 814</b>	—	<b>914 814</b>
Dotations	—	—	—	<b>340 150</b>	<b>340 150</b>
Revenus de placement réinvestis	—	—	—	<b>4 973</b>	<b>4 973</b>
Transferts interfonds	<b>(1 750 625)</b>	<b>79 083</b>	<b>1 671 542</b>	—	—
Soldes de fonds au 31 décembre 2021	<b>5 211 541</b>	<b>485 949</b>	<b>15 240 398</b>	<b>5 149 155</b>	<b>26 087 043</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.


**La Fondation canadienne du rein**  
**État de la situation financière**  
 au 31 décembre 2021

	Notes	2021	2020
		\$	\$
<b>Actif</b>			
À court terme			
Encaisse		<b>7 404 954</b>	6 609 011
Montant à recevoir de The Canadian Kidney Trustee Corporation	13	<b>868 423</b>	467 210
Intérêts à recevoir et autres débiteurs		<b>1 274 983</b>	2 268 700
Frais payés d'avance		<b>486 388</b>	454 829
		<b>10 034 748</b>	9 799 750
Immobilisations	3	<b>909 114</b>	963 064
Placements	4	<b>24 009 696</b>	18 050 038
		<b>34 953 558</b>	28 812 852
<b>Passif</b>			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer	10	<b>1 805 100</b>	1 645 020
Apports reportés	7	<b>6 197 138</b>	4 881 944
Apports reportés – programme KRESCENT	7	<b>441 113</b>	467 529
Apports reportés – immobilisations	7	<b>423 165</b>	466 817
		<b>8 866 516</b>	7 461 310
Engagements et obligations contractuelles	11		
<b>Soldes de fonds</b>			
Non grevés d'affectations		<b>5 211 541</b>	3 371 873
Contribution d'un terrain		<b>335 000</b>	335 000
Investis en immobilisations		<b>150 948</b>	161 247
Affectés d'origine interne	9	<b>15 240 398</b>	12 679 390
Affectés en dotation d'origine externe	8	<b>5 149 155</b>	4 804 032
		<b>26 087 042</b>	21 351 542
		<b>34 953 558</b>	28 812 852

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

  
 \_\_\_\_\_, administrateur

  
 \_\_\_\_\_, administrateur

## La Fondation canadienne du rein

### État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2021

	2021	2020
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des revenus sur les dépenses	<b>4 390 378</b>	2 490 513
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	<b>131 081</b>	130 131
Amortissement des apports reportés – immobilisations	<b>(43 652)</b>	(42 024)
Perte à la disposition des immobilisations	<b>1 952</b>	—
Gain à la vente de placements	<b>(103 432)</b>	(5 914)
Variation de la juste valeur non réalisée	<b>(1 011 392)</b>	905 663
Apports reportés constatés à titre de revenus	<b>(2 148 454)</b>	(1 482 154)
	<b>1 216 481</b>	1 996 215
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Montant à recevoir de The Canadian Kidney Trustee Corporation	<b>(401 213)</b>	440 101
Intérêts à recevoir et autres débiteurs	<b>993 717</b>	(337 793)
Frais payés d'avance	<b>(31 560)</b>	30 266
Créditeurs et charges à payer	<b>160 080</b>	141 615
	<b>721 024</b>	274 189
Augmentation des apports reportés	<b>2 712 802</b>	1 746 394
Augmentation (diminution) des apports reportés – réserve sur les revenus de placement	<b>724 430</b>	(347 676)
	<b>3 437 232</b>	1 398 718
	<b>5 374 737</b>	3 669 122
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition de placements	<b>(5 808 486)</b>	(1 272 451)
Produit de la vente de placements	<b>963 652</b>	2 166 091
Acquisition d'immobilisations	<b>(79 083)</b>	(94 624)
	<b>(4 923 917)</b>	799 016
<b>Activités de financement</b>		
Dotations	<b>340 150</b>	17 473
Revenus de placement réinvestis	<b>4 973</b>	11 801
	<b>345 123</b>	29 274
Augmentation nette de l'encaisse	<b>795 943</b>	4 497 412
Encaisse au début	<b>6 609 011</b>	2 111 599
<b>Encaisse à la fin</b>	<b>7 404 954</b>	6 609 011

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



### 1. Mission de la Fondation canadienne du rein

La Fondation canadienne du rein se consacre à l'atteinte d'une excellente santé rénale et d'une qualité de vie optimale des personnes atteintes et la découverte d'un traitement pour la guérison de l'insuffisance rénale. La Fondation canadienne du rein (la « Fondation du rein ») est l'organisme national bénévole qui s'emploie à alléger le fardeau que représente l'insuffisance rénale :

- en finançant et en favorisant des recherches innovatrices en vue de trouver de meilleures options thérapeutiques et un traitement curatif;
- en offrant des programmes éducatifs et de soutien afin de prévenir l'insuffisance rénale chez les personnes à risque et donner aux personnes atteintes la capacité d'optimiser leur état de santé;
- en prônant un meilleur accès à des soins de santé de haute qualité;
- en sensibilisant davantage le public à l'importance de maintenir les reins en bonne santé et de consentir au don d'organes.

La Fondation du rein s'appuie sur un vaste réseau de bénévoles qualifiés travaillant en partenariat avec les membres du personnel pour offrir ses programmes et ses services partout au Canada. La Fondation du rein est un organisme de bienfaisance enregistré sous la *Loi de l'impôt sur le revenu* et est constituée en vertu des lois du Canada.

### 2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

*Adoption des modifications apportées au chapitre 3856, « Instruments financiers », pour les instruments financiers créés ou échangés entre apparentés*

Le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Fondation du rein a adopté les modifications du chapitre 3856, « Instruments financiers », du Manuel (le « chapitre 3856 ») en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés (ci-après appelés « modifications apportées aux instruments financiers issus d'une opération entre apparentés »).

Ces modifications apportées au chapitre 3856 donnent des indications sur l'évaluation d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés. Ces modifications exigent qu'un tel instrument financier soit initialement évalué au coût. Ce coût dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsque l'instrument financier est assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Fondation du rein. L'évaluation ultérieure dépend de la méthode utilisée initialement.

La Fondation du rein a appliqué les modifications apportées aux instruments financiers issus d'une opération entre apparentés conformément aux dispositions transitoires du chapitre 3856. Les amendements doivent être appliqués de façon rétrospective. Lorsque des instruments financiers issus d'une opération entre apparentés existent à la date de première application, le coût d'un instrument assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur à la date d'ouverture de la première période présentée à titre comparatif, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le coût d'un instrument qui n'est pas assorti de modalités de remboursement est réputé correspondre à sa valeur comptable selon les états financiers de la Fondation du rein, déduction faite des pertes de valeur, à cette même date. La juste valeur d'un instrument qui est un placement dans des actions cotées sur un marché actif est déterminée à cette même date.

## **2. Méthodes comptables (suite)**

*Adoption des modifications apportées au chapitre 3856, « Instruments financiers », pour les instruments financiers créés ou échangés entre apparentés (suite)*

Lorsque des instruments financiers issus d'une opération entre apparentés n'existe pas à la date de première application de ces modifications, une mesure d'allègement a été prévue pour éliminer l'obligation de retraiter les instruments financiers issus d'une opération entre apparentés à la date d'ouverture de la première période présentée à titre comparatif

L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur les informations à fournir ou sur les montants comptabilisés dans les états financier de la Fondation du rein au cours de la période considérée.

### *Instruments financiers*

#### *Évaluation initiale*

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la Fondation du rein devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la Fondation du rein qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Fondation du rein dans le cadre de l'opération.

#### *Évaluation ultérieure*

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement.

#### *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout escompte ou toute prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêts.

#### *Dépréciation*

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la Fondation du rein comptabilise en résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

## **2. Méthodes comptables (suite)**

### *Constatation des produits*

La Fondation du rein utilise la méthode du report pour comptabiliser ses apports. Les apports sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus. Les promesses d'apports non reçus ne sont pas comptabilisées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de revenus lorsque reçus. Les apports affectés sont constatés à titre d'apports reportés et comptabilisés dans les revenus lorsque les dépenses connexes sont engagées ou lorsque les immobilisations afférentes sont amorties. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentation directe des soldes de fonds.

Les revenus de placement non affectés sont constatés lorsqu'ils sont gagnés. Les revenus de placement affectés sont reconnus comme apports reportés et sont constatés à titre de revenus au moment où les dépenses connexes sont engagées. Les revenus de placement devant être ajoutés aux dotations sont constatés à titre d'augmentation directe des soldes de fonds.

Jusqu'à 4 % de la juste valeur des placements est présentée comme étant des revenus de placement alloués aux opérations. Avec l'approbation du conseil d'administration national, des revenus de placement additionnels peuvent être alloués aux opérations pour des fins spécifiques. L'excédent ou l'insuffisance, s'il y a lieu, est présenté comme étant des revenus de placement non alloués aux opérations et est transféré à la réserve sur les revenus de placement.

Les revenus provenant des activités de financement sont présentés sur une base brute lorsque la Fondation du rein est considérée comme étant le principal obligé de cette activité. Certains revenus générés dans le cadre de programmes gouvernementaux fortement réglementés et qui se traduisent par un produit net à la Fondation du rein sont comptabilisés sur une base nette.

### *Dons de services*

La Fondation du rein tire un avantage important des dons de temps et de services de la part de bénévoles. Ces apports d'une grande valeur ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

### *Immobilisations*

Les immobilisations sont capitalisées au coût d'achat et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile. L'équipement de bureau et les autres immobilisations sont amortis sur une durée de cinq ans. Le matériel informatique est amorti sur une durée de trois ans. Le bâtiment reçu en don est constaté à sa valeur d'évaluation et est amorti sur une durée de 25 ans.

### *Ventilation*

La Fondation du rein classe ses activités en fonction de son développement, de la gestion et administration, et de ses quatre programmes d'activités : recherche, programmes et services incluant le don d'organes, relations gouvernementales et communautaires et le développement des bénévoles et de la Fondation. Les coûts associés à chaque activité incluent tous les coûts directs liés à ces activités, y compris les dépenses salariales et les autres dépenses directes. La Fondation du rein contracte également certaines dépenses d'exploitation courantes par rapport à ces activités. Elle examine annuellement ses allocations de coûts pour s'assurer qu'elles demeurent conformes aux changements apportés à ses activités d'exploitation. Les modifications de ces allocations sont appliquées dans l'année de la révision.

Lorsque des coûts partagés ou indirects sont liés à plus d'une activité, la Fondation du rein ventile ces coûts en fonction des efforts déployés pour chaque activité. Ces coûts incluent les dépenses liées au personnel administratif, les dépenses de location et d'autres dépenses d'exploitation ne pouvant être imputées directement à une activité spécifique. Les dépenses admissibles sont ventilées soit selon les espaces physiques, soit selon le temps alloué aux activités par les employés.

## 2. Méthodes comptables (suite)

### *Ventilation (suite)*

La Fondation du rein ventile une partie des dépenses des campagnes de financement aux relations communautaires et communications pour une de ses activités sur la base du principe que certains messages communiqués lors de cette activité sont principalement à des fins éducatives et promeuvent l'engagement du public. Ces coûts sont ventilés selon les meilleures estimations de la direction concernant la tranche des coûts directs du matériel éducationnel qui s'applique à des activités non liées au financement.

### *Aide gouvernementale*

Les montants reçus ou à recevoir découlant des programmes d'aide gouvernementale sont comptabilisés en réduction du coût des actifs ou des charges auxquels ils se rapportent lorsque la Fondation du rein devient admissible à les accumuler, pourvu qu'il existe une assurance raisonnable que les avantages seront réalisés. L'aide gouvernementale, y compris la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), a été comptabilisée comme une réduction des collectes de fonds et des dépenses de fonctionnement dans l'état des résultats. La SSUC fait l'objet d'un examen par les autorités fiscales canadiennes.

### *Utilisation d'estimations*

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux NCOSBL, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus et des dépenses constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

## 3. Immobilisations

	2021			2020
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Bâtiment	930 000	516 300	413 700	450 900
Terrain	335 000	—	335 000	335 000
Matériel informatique	1 026 706	922 588	104 118	94 358
Équipement de bureau	321 653	267 251	54 402	78 845
Autres	19 444	17 550	1 894	3 961
	<b>2 632 803</b>	<b>1 723 689</b>	<b>909 114</b>	963 064

#### 4. Placements

	2021			2020		
	Juste valeur	Coût	Gains non réalisés	Juste valeur	Coût	Gains non réalisés
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fonds du marché monétaire	<b>5 834 512</b>	<b>5 878 862</b>	<b>(44 350)</b>	2 039 980	1 998 474	41 506
Fonds d'obligations	<b>3 670 542</b>	<b>3 678 421</b>	<b>(7 879)</b>	3 220 919	3 094 505	126 414
Fonds d'actions canadiennes	<b>5 057 638</b>	<b>4 381 840</b>	<b>675 798</b>	4 627 358	4 574 083	53 275
Fonds d'actions internationales	<b>9 447 004</b>	<b>8 729 596</b>	<b>717 408</b>	8 161 781	8 053 391	108 390
	<b>24 009 696</b>	<b>22 668 719</b>	<b>1 340 977</b>	18 050 038	17 720 453	329 585

Les justes valeurs des placements sont basées sur la juste valeur en fin d'exercice.

#### 5. Revenus de placement

Les revenus de placement se composent des éléments suivants :

	2021	2020
	\$	\$
Gain à la vente de placements	<b>103 432</b>	5 914
Distributions sous forme de dividendes et d'intérêts	<b>1 371 634</b>	649 377
Variation de la juste valeur non réalisée	<b>1 011 392</b>	(905 663)
	<b>2 486 458</b>	(250 372)

La présentation des revenus de placement aux états financiers est la suivante :

	2021	2020
	\$	\$
État des résultats		
Revenus de placement alloués aux opérations	<b>842 241</b>	672 938
Revenus (pertes) de placement non alloués aux opérations (note 6)	<b>914 814</b>	(587 435)
Augmentation directe des apports reportés		
Revenus (pertes) de placement de fonds affectés en dotation d'origine externe (note 7a)	<b>710 095</b>	(363 190)
Revenus de placement alloués aux apports reportés	<b>14 335</b>	15 514
État de l'évolution des soldes de fonds		
Revenus de placement réinvestis dans les fonds de dotation	<b>4 973</b>	11 801
	<b>2 486 458</b>	(250 372)

## 6. Réserve sur les revenus de placement

En conformité avec la politique d’appropriation des revenus de placement de la Fondation du rein, les revenus de placement alloués aux opérations sont déterminés au début de l’année comme étant un pourcentage de la juste valeur des placements, avec un maximum de 4 %. Avec l’approbation du Conseil d’administration national, des revenus de placement additionnels peuvent être alloués aux opérations à des fins spécifiques. Tout excédent des revenus de placement par rapport au montant alloué est reconnu comme étant un revenu de placement non alloué aux opérations. Dans la mesure où le revenu de placement est moindre que le montant alloué, le manque à gagner est retiré de la réserve sur les revenus de placement et est reconnu comme une diminution du revenu de placement non alloué aux opérations. Les objectifs de cette politique sont de présenter annuellement un montant plus stable de revenus de placement à l’état des résultats et d’aider à maintenir le capital, ceci s’appliquant également aux années au cours desquelles les marchés sont moins performants.

	<b>2021</b>	2020
	\$	\$
Solde au début	<b>1 588 951</b>	2 176 386
Revenus (pertes) de placement non alloués aux opérations	<b>914 814</b>	(587 435)
Solde à la fin	<b>2 503 765</b>	1 588 951

En 2017, le Conseil d’administration national a créé un Fonds d’innovation qui est financé par les revenus de placement alloués aux opérations.

Le solde en réserve sur les revenus de placement à la fin de l’exercice comprend un engagement de 350 861 \$ (261 508 \$ en 2020) pour le Fonds d’innovation. La réserve sur les revenus de placement est une composante du fonds affecté d’origine interne (note 9).

## 7. Apports reportés

### a) Apports reportés

Les apports reportés comprennent des apports pour lesquels le donateur impose des affectations pour une raison spécifique, augmentés des revenus de placement tirés des affectations en dotation d’origine externe. Ces montants sont constatés aux revenus quand les dépenses relatives à ces affectations sont engagées. La Fondation du rein se conforme à ces affectations d’origine externe.

	Solde au début	<b>Ajouts</b>	<b>Débours</b>	<b>Solde à la fin</b>
	\$	\$	\$	\$
Revenus de placement des fonds affectés en dotation d’origine externe (note 5)	1 278 793	<b>710 095</b>	—	<b>1 988 888</b>
Programmes et services incluant le don d’organes	2 181 797	<b>1 748 231</b>	<b>1 321 642</b>	<b>2 608 386</b>
Recherche	722 366	<b>277 777</b>	<b>261 813</b>	<b>738 330</b>
Relations gouvernementales et communautaires	500 435	<b>231 025</b>	<b>147 995</b>	<b>583 465</b>
Campagnes de financement	198 553	<b>354 586</b>	<b>275 070</b>	<b>278 069</b>
	4 881 944	<b>3 321 714</b>	<b>2 006 520</b>	<b>6 197 138</b>

**7. Apports reportés (suite)**

*b) Apports reportés – programme KRESCENT*

La Fondation du rein gère le Programme national de formation scientifique et d'encadrement des chercheurs spécialisés dans le domaine rénal (KRESCENT) pour lequel elle amasse et administre les fonds. Les fonds amassés par la Fondation du rein et consacrés au programme sont assujettis aux méthodes et pratiques comptables en vigueur pour le programme général de recherche de la Fondation du rein.

	<b>2021</b>	2020
	\$	\$
Solde au début	<b>467 529</b>	340 807
Plus : commandites et dons reçus	<b>115 518</b>	149 625
Moins : montants reconnus dans les revenus durant l'exercice	<b>(141 934)</b>	(22 903)
Solde à la fin	<b>441 113</b>	467 529

*c) Apports reportés – immobilisations*

Ce solde inclut les dons et les achats en immobilisations avec les fonds désignés à cet effet.

	<b>2021</b>	2020
	\$	\$
Solde au début	<b>466 817</b>	484 434
Plus : apports reçus	—	24 407
Moins : montants reconnus dans les revenus durant l'exercice	<b>(43 652)</b>	(42 024)
Solde à la fin	<b>423 165</b>	466 817

**8. Affectés en dotation d'origine externe**

Les fonds affectés en dotation d'origine externe représentent le montant initial de la dotation.

	<b>2021</b>	2020
	\$	\$
Recherche	<b>2 394 713</b>	2 387 380
Autres activités spécifiées	<b>2 095 753</b>	2 082 743
Non spécifiées	<b>658 689</b>	333 909
	<b>5 149 155</b>	4 804 032

Le changement de la juste valeur pour les dotations d'origine externe est reflété dans les apports reportés.

**9. Affectés d'origine interne**

Le solde de fonds d'affectations d'origine interne comprend des ressources désignées par le Conseil d'administration national à des fins spécifiques. Ces fonds se composent de ce qui suit :

	<b>2021</b>	2020
	\$	\$
Surplus pour utilisation au cours des prochaines années	<b>8 648 693</b>	6 918 256
Trois années d'engagements pour la recherche	<b>3 790 862</b>	3 875 105
Réserve sur les revenus de placement (note 6)	<b>2 503 765</b>	1 588 951
Renforcement des capacités pour la Saskatchewan	<b>190 548</b>	190 548
Dépenses en immobilisations futures pour le sud de l'Alberta	<b>80 000</b>	80 000
Programmes du Manitoba	<b>26 530</b>	26 530
	<b>15 240 398</b>	12 679 390

En 2016, le Conseil d'administration national a approuvé une politique visant à encourager la responsabilité financière à long terme. La politique permet aux divisions et au bureau national de transférer une partie de leur part de l'excédent consolidé pour les dépenses au cours des prochaines années.

**10. Crédoiteurs et charges à payer**

Les crédoiteurs et charges à payer comprennent des sommes à remettre à l'État de 3 740 \$ (3 572 \$ au 31 décembre 2020).

**11. Engagements et obligations contractuelles**

La Fondation du rein a des engagements pour la recherche (incluant le programme KRESCENT). Ces engagements, diminués des apports reportés pour la recherche, totalisent 3 190 863 \$. La Fondation du rein a signé une lettre d'intention avec les Instituts de recherche en santé du Canada en 2019 pour 1 000 000 \$ sur cinq ans. Ce projet débute en 2022 et se termine en 2026. La Fondation du rein s'est engagée, en vertu de contrats de location-exploitation à long terme relatifs à ses locaux, à verser des montants minimaux totalisant 1 971 047 \$ et dont elle est responsable, à l'exception de certaines dépenses d'exploitation. Ces montants sont censés être payés au cours des prochains exercices selon le calendrier suivant :

	Engagements de recherche	Contrats de location- exploitation
	\$	\$
2022	2 002 648	557 800
2023	1 230 671	355 492
2024	557 544	318 405
2025	200 000	287 042
2026 et suivants	200 000	452 308



## La Fondation canadienne du rein

### Notes complémentaires

31 décembre 2021

#### 12. Ventilation

Tel que le décrit la note portant sur les principales méthodes comptables, les dépenses de gestion et d'administration ont été ventilées comme suit :

	2021	2020
	\$	\$
Programmes et services incluant le don d'organes	<b>689 601</b>	818 328
Recherche	<b>219 489</b>	198 418
Coût des campagnes de financement	<b>209 743</b>	237 103
Relations gouvernementales et communautaires	<b>142 428</b>	159 494
Développement des bénévoles et de la Fondation du rein	<b>81 920</b>	102 696
	<b>1 343 181</b>	1 516 039

Comme le décrit la note portant sur les principales méthodes comptables, certaines charges encourues en même temps que les campagnes de financement ont été affectées à d'autres activités :

	2021	2020
	\$	\$
Relations gouvernementales et communautaires	<b>165 861</b>	149 339

#### 13. Opérations entre parties liées

La Fondation du rein a un intérêt économique dans The Canadian Kidney Trustee Corporation (la « Fiducie »), puisque la Fiducie est l'organisme national dédié aux collectes de fonds afin de soutenir la Fondation du rein par la collecte et la revente de biens donnés, y compris des vêtements et des articles ménagers. Durant l'année, la Fondation du rein a effectué des opérations avec la Fiducie, qui ont eu lieu dans le cours normal des activités et qui sont mesurées à la valeur d'échange. Le montant dû entre ces parties liées est présenté distinctement dans les états financiers.

Durant l'année, la Fondation du rein a refacturé des frais de gestion pour un montant de 73 704 \$ (73 704 \$ en 2020) pour les services administratifs rendus.

Le résumé des informations financières de la Fiducie aux 31 décembre 2021 et 2020 et pour les années terminées à ces dates est présenté ci-dessous :

	2021	2020
	\$	\$
État de la situation financière		
Actif	<b>1 166 345</b>	1 100 958
Passif	<b>1 166 345</b>	1 100 958
Le passif inclut un montant dû à la Fondation du rein de 868 423 \$ (467 210 \$ en 2020)		
État des résultats		
Total des produits	<b>3 030 792</b>	2 646 436
Total des charges	<b>2 257 093</b>	2 458 484
Don du surplus à la Fondation du rein	<b>773 699</b>	187 952
Excédent des produits sur les charges	<b>—</b>	—

### 13. Opérations entre parties liées (suite)

	2021	2020
	\$	\$
État des flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	520 143	(540 816)
Activités d'investissement	—	(3 834)
Activités de financement	—	—
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	520 143	(544 650)

### 14. Instruments financiers

#### *Risque de crédit*

La Fondation du rein est exposée au risque de crédit découlant du fait que les donateurs et les débiteurs pourraient éprouver des difficultés financières et ne seraient pas en mesure de respecter leurs engagements. Cependant, les donateurs et les débiteurs de la Fondation du rein sont nombreux et variés, ce qui lui permet de réduire la concentration du risque de crédit.

#### *Risque de marché*

Le portefeuille de placement de la Fondation du rein est exposé au risque de marché, soit celui que la valeur d'un instrument financier fluctue à la suite des variations du cours du marché, que ces variations soient imputables à des facteurs propres à un titre particulier ou à son émetteur ou encore à des facteurs touchant l'ensemble des valeurs mobilières négociées. Ces risques incluent les risques de variation des taux d'intérêt et de change. Le portefeuille de placement de la Fondation du rein est géré professionnellement sur la base d'une politique de placement diversifiée afin de gérer ce risque. Le portefeuille de placement est examiné de façon régulière par le National Finance and Audit Committee et le Investment Committee de la Fondation du rein.

#### *Risque de liquidité*

L'objectif de la Fondation du rein est de disposer de liquidité suffisante pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. La Fondation du rein surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de ses activités pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 décembre 2021, les principaux passifs financiers de la Fondation du rein étaient les créditeurs et charges à payer.

### 15. Informations supplémentaires

En 2021, la rémunération totale des employés de la province de l'Alberta, dont la principale fonction est la tenue de campagnes de financement, est de 180 757 \$ (167 314 \$ en 2020).

### 16. COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a qualifié l'épidémie d'une souche du nouveau coronavirus (« COVID-19 ») de pandémie, ce qui a entraîné la mise en œuvre d'une série de mesures de santé publique et d'urgence visant à contenir la propagation du virus. L'incidence de l'épidémie de COVID-19 continue d'évoluer à la date du présent rapport. Bien que la direction surveille la situation, étant donné la nature dynamique de ces circonstances, la durée prévue et l'incidence financière connexes ne peuvent être raisonnablement estimées pour le moment.

**16. COVID-19 (suite)**

En réponse à la pandémie de COVID-19, le gouvernement canadien a mis en place certains programmes d'aide. Au cours de l'année, la Fondation du rein a enregistré une réduction de ses dépenses de collecte de fonds et de fonctionnement d'un montant de 1 007 753 \$ (2 464 582 \$ en 2020) en lien avec ces programmes.

**17. Chiffres comparatifs**

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.